

Réf. 132.01/1

La Fondation St-Louis reprend les activités du chantier écologique de la Ville de Fribourg

Fribourg, le 22.01.2016 – Dès le 1^{er} janvier 2016, les activités menées par le Chantier écologique de la Ville de Fribourg (CEVF) sont reprises par la Fondation St-Louis (FSL). Ce transfert permettra de pérenniser les activités du CEVF, au profit tant des bénéficiaires de la mesure d'insertion sociale que des organismes mandatant le CEVF pour divers travaux.

Le chantier écologique (CEVF) est une mesure d'insertion sociale (MIS), permettant de fournir gratuitement des prestations d'utilité publique pour différents Services communaux ou pour des entités proches de la Ville, grâce au travail fourni par les participants provenant des services sociaux. Jusqu'à fin 2015, la Ville a été l'organisatrice de cette MIS. En raison de certaines difficultés structurelles rencontrées, la Ville de Fribourg a approché la Fondation St-Louis (FSL) pour envisager une éventuelle reprise du CEVF.

Le 19 janvier 2016, le Conseil communal de la Ville de Fribourg et la Direction de la FSL ont conclu une convention stipulant la reprise des activités du CEVF par la FSL, en tant que mesure d'insertion sociale, ainsi que l'octroi d'une subvention pluriannuelle de la Ville à la FSL. La convention, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, est prévue pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable d'année en année.

Seul l'interlocuteur change

Pour les mandataires comme pour les bénéficiaires, le système reste le même; seul l'interlocuteur change. Grâce à ce transfert, la FSL deviendra un organisateur MIS et pourra pérenniser les activités du CEVF, en continuant d'exercer des tâches d'utilité publique pour les demandeurs de prestations reconnus, à savoir les accueils extrascolaires de la Ville de Fribourg, l'Association Hubert Audriaz, les Services communaux de la Ville, le projet "Bois de mon cœur" et la Bourgeoisie de la Ville. Les tâches demandées à la FSL restent ainsi identiques à celles effectuées par le CEVF. Le catalogue pourra cependant évoluer, en accord avec la Ville de Fribourg. Bien que tout bénéficiaire de l'aide sociale du canton puisse accéder à la MIS, jusqu'ici, les 12 places-année ont été principalement allouées à des personnes suivies par le Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg. Avec le transfert à la FSL, il est possible que le cercle des participants MIS soit étendu, ce qui serait très positif. L'expérience et le savoir-faire de la FSL en matière d'insertion socioprofessionnelle sera également un atout précieux et une valeur ajoutée certaine pour fournir un soutien professionnel et de qualité aux participants MIS et favoriser leurs chances de réinsertion sur le marché du travail.

Les coûts à charge de la Ville vont rester stables, puisque le montant total de la subvention accordée à la FSL correspond aux frais de fonctionnement effectifs, dans les limites du budget annuel global admis. La FSL pourra utiliser les locaux occupés par le CEVF à la Planche-Inférieure 9.

Le chantier écologique

Dans les faits, le chantier écologique existe depuis 1935-1940: pour faire face à la grave crise économique d'alors, un chantier d'occupation pour chômeurs a été mis en place par la Ville de Fribourg. En 1979, est créé le "Chantier social de la Ville de Fribourg". Dès 1996 et suite au changement de la Loi sur l'assurance-chômage, six programmes d'occupation ont été développés, dont le Chantier écologique de la Ville de Fribourg, qui a repris les activités du chantier social. Dès 2000, avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle révision de la Loi sur l'assurance-chômage obligatoire, les programmes d'occupation ont fait partie des mesures actives de réinsertion professionnelles et sont dès lors appelés "programmes d'emploi temporaires" (PET) et "programmes d'emploi qualifiant" (PEQ). Jusqu'alors financé par le Service public de l'emploi, le chantier écologique a été "communalisé" en 2010 et constitue depuis lors une mesure d'insertion sociale (MIS). Les MIS proposent une aide personnalisée, ayant pour but de renforcer les compétences sociales et éviter l'isolement en développant les liens sociaux.

La Fondation St-Louis

La FSL est une Fondation de droit privé, ayant pour mandats l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés psychiques ou sociales. Depuis sa création en 1990, elle est reconnue d'utilité publique et intégrée à la planification cantonale des institutions pour personnes en situation de handicap. Elle accueille également, sur mandat de l'assurance invalidité, des personnes en mesures de réinsertion professionnelle. La structure de la FSL permettra d'offrir une palette d'activités très large et de proposer ainsi des tâches adaptées pour certains bénéficiaires MIS connaissant des problèmes de santé ou en réinsertion.

Contact:

Antoinette de Weck, Conseillère communale, Directrice des Affaires sociales, au 026 351 76 00
Thierry Bourquenoud, Directeur de la Fondation St-Louis, au 026 347 27 02